

*MUNICIPALITÉ DES BERGERONNES
COMTÉ DE SAGUENAY
PROVINCE DE QUÉBEC*

PROCES-VERBAL de la session spéciale du Conseil de la municipalité des Bergeronnes, tenue le 4 août 2008, à 19 h à la salle du conseil de l'édifice municipal, situé au 424, rue de la Mer, Les Bergeronnes.

Sont présents : Monsieur le Maire Francis Bouchard

 Madame la conseillère
 et messieurs les conseillers

 Julie Dubois
 Julien Dufour
 Patrice Imbeault
 Martial Hovington
 Jacques Morris

Est absent : Le conseiller Michel St-Laurent

Est également présente : Madame Lynda Tremblay, directrice générale
 et secrétaire-trésorière

ORDRE DU JOUR

1. Vérification du quorum et ouverture de la session;
 2. Lecture et adoption de l'ordre du jour;
 3. Acceptation du contrat de travail de la nouvelle directeur(trice) général(e) et secrétaire-trésorier(ère);
 4. Désignation des signataires autorisés des effets bancaires et documents de la municipalité;
 5. Désignation du responsable des activités budgétaires;
 6. Facture d'honoraires de la Firme Mallette, vérificateurs externes de la municipalité;
 7. Fermeture de la session.
-

OUVERTURE DE LA SESSION ET VÉRIFICATION DU QUORUM

Monsieur le Maire, Francis Bouchard, constate que le quorum est respecté et déclare l'assemblée régulièrement constituée.

08-08-0216 Lecture et adoption de l'ordre du jour

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Julie Dubois
APPUYÉ PAR le conseiller Julien Dufour
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE l'ordre du jour soit accepté tel que présenté.

08-08-0217 Acceptation du contrat de travail de la nouvelle directrice générale et secrétaire-trésorière

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Patrice Imbeault
APPUYÉ PAR le conseiller Jacques Morris
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'accepter le contrat de travail de la nouvelle directrice générale, Mme Lynda Tremblay. Les conditions d'embauche de Mme Tremblay sont les suivantes :

- Salaire forfaitaire fixe entendu entre les parties pour la période du 29 juillet 2008 au 31 décembre 2009,
- Que les tâches et fonctions de la secrétaire-trésorière et directrice-générale soient définies par le Code Municipal du Québec, par ses Lois connexes, ainsi que celles définies par le conseil, dans l'encadrement légal des affaires municipal.

08-08-0218 Désignation des signataires autorisés des effets bancaires et documents de la municipalité

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Jacques Morris
APPUYÉ PAR le conseiller Julien Dufour
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la directrice générale et secrétaire-trésorière, Lynda Tremblay, le maire, Francis Bouchard et en cas de l'absence de celui-ci, le conseiller Patrice Imbeault, soient autorisés à signer pour et au nom de la municipalité, les effets bancaires et autres documents municipaux nécessaires à la bonne marche de la municipalité,

QUE la directrice générale et secrétaire-trésorière, Lynda Tremblay, la responsable de la bibliothèque municipale, Ninon Marty et en cas d'absence de Mme Tremblay, le maire, Francis Bouchard, soient autorisés à signer les effets bancaires de la bibliothèque municipale,

QUE la directrice générale et secrétaire-trésorière, Lynda Tremblay, le maire, Francis Bouchard et en cas de l'absence de celui-ci, le conseiller Patrice Imbeault, soient autorisés à signer les effets bancaires et autres documents pour et au nom de la commission des loisirs des Bergeronnes,

QUE les changements de signataires soient effectifs en date du 4 août 2008.

5. Désignation du responsable des activités budgétaires :

Il est convenu de reporter ce point jusqu'à l'adoption du nouveau règlement prévoyant les règles de contrôle et de suivi budgétaire prévu à la session de septembre 2008.

08-08-0219 **Facture d'honoraires de la firme Mallette concernant le plan d'affaires de la Corporation touristique présenté dans le cadre du projet d'agrandissement et de rénovation du camping Bon-Désir**

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Patrice Imbeault
APPUYÉ PAR le conseiller Julien Dufour
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'accepter de payer la facture d'honoraires de 3 926,92 \$ de la Firme Mallette, vérificateurs externes de la municipalité, concernant la vérification du plan d'affaires de la Corporation touristique présenté dans le cadre du projet d'agrandissement et de rénovation du camping Bon-Désir.

QU'un crédit de 2 400, \$, négocié avec la firme, sera appliqué sur la facture d'honoraires de 25 005,20 \$ pour la vérification des états financiers de la municipalité au 31 décembre 2007.

08-08-0220 **Fermeture de l'assemblée**

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Jacques Morris
QUE l'assemblée soit et est levée à 19 h 22.

Francis Bouchard
Maire

Lynda Tremblay
Directrice générale
et secrétaire-trésorière